

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 24 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Morvan Sommits et Grands Lacs, à la salle des fêtes de Planchez.

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte GAUDRY, Agnès GERMAIN, Diane MARTIN, Françoise MENUUEL, Isabelle BOUCHOUX, Eveline BARTHELEMI, Christiane GADREY, Hélène PINGUET, Marie LECLERCQ, Odile RAPPENEAU, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Maxime GAUTRAIN, Marcel PESCHAIRE, Robert SAUTEREL, Jean-Sébastien HALLIEZ, Patrice GRIMARDIAS, Jean-Jacques PIC, Christian TISSERAND, Éric JUSSIÈRE, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Pascal RATEAU, Daniel MARTIN, André GUYOLLOT, Patrice JOLY, François DUMARAIS, Bernard DETILLEUX ;

Pouvoirs : Michel GOBILLON à Patrice JOLY, Jean-Pierre ANTRIEUX à Eveline BARTHELEMI, Sylvie SACANVILLE à Jean-Sébastien HALLIEZ, Marc BONNOT à Maxime GAUTRAIN ;

Secrétaire de séance : Marie LECLERCQ

1. Validation du compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le Président soumet aux membres du conseil le compte-rendu du conseil communautaire du 30 novembre 2018.

Le conseil valide à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil.

2. Environnement

- **Etude du budget annexe « gestion des déchets »**

Le Président rappelle qu'un seul et même budget annexe « gestion des déchets » a été créé en 2018 afin de simplifier sa lecture.

Il rappelle également que le mode de financement de la gestion des déchets n'est à ce jour pas harmonisé sur le territoire intercommunal et se présente de la manière suivante :

- Pour le Haut Morvan : une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les particuliers et une REOM pour les professionnels ;
- Pour les Grands Lacs du Morvan : une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les particuliers et une REOM pour les professionnels ;
- Pour les Portes du Morvan : une TEOM pour les particuliers.

Le Président explique que le budget des ordures ménagères présente un déficit structurel d'un montant total d'environ 127 000 €, en partie dû à des dettes antérieures à la nouvelle communauté de communes et des modifications dans les modalités de collecte qui ont alourdi les dépenses. La part de responsabilité de chacun des territoires n'est pas calculable et il est désormais souhaitable d'avancer en recherchant des solutions pérennes.

Par ailleurs, la facturation de la prestation du SIEEEN est aujourd'hui peu lisible et ne permet pas d'anticiper les recettes et dépenses du budget.

Aussi, les services vont mener un travail d'expertise, en concertation avec le SIEEEN, afin de clarifier la situation.

Le Président ajoute qu'il manque également une présence plus importante pour communiquer auprès des habitants en matière de gestion des déchets.

Le Vice-président délégué à l'environnement précise qu'il est nécessaire de traiter plus rapidement les problèmes ponctuels de collecte que les communes font remonter.

Ces différents points seront à étudier avec une réorganisation prochaine du service déchets et le recrutement d'un nouveau Directeur des Services Techniques.

- **Vote des tarifs REOM 2019**

Cf annexe 2 - étude du compte administratif 2018 et perspectives budgétaires 2019 du budget annexe « gestion des déchets »

En attendant les résultats de l'audit financier et au vu du déficit structurel, il est proposé d'augmenter de manière égale les REOM et les TEOM sur les trois anciens territoires, soit :

- 3 % d'augmentation des tarifs des REOM du Haut Morvan et des Grands Lacs du Morvan ;
- 1,5 % d'augmentation des taux des TEOM des Portes du Morvan et des Grands Lacs du Morvan, tenant compte de la majoration forfaitaire annuelle des bases décidée par le Gouvernement. Les taux de TEOM seront soumis au conseil communautaire lors du vote du budget 2019.

Afin de pouvoir expliquer cette augmentation aux habitants, il est suggéré de communiquer aux communes le détail du coût d'une tournée de collecte. Il est également proposé de présenter une étude comparative de la gestion des déchets sur un autre territoire similaire, en gardant à l'esprit qu'aucun territoire ne possède les mêmes caractéristiques en termes de volume de déchets et de gestion de collecte.

Il est précisé que cette augmentation de 3 % de la REOM du Haut Morvan et des Grands Lacs du Morvan représente environ 3,50 € supplémentaire facturé par ménage. Il est également nécessaire de rappeler que les sacs sont entièrement pris en charge par la collectivité et distribués gratuitement aux usagers.

Le Président propose donc pour l'année 2019 d'augmenter les tarifs des REOM du Haut Morvan et des Grands Lacs du Morvan de 3 %.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président.

- **Choix du bureau d'étude pour le site de stockage de gravats sur Château-Chinon**

Le Vice-président délégué à l'environnement explique que la communauté de communes a été mise en demeure par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour l'enregistrement au registre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du site de stockage de gravats situé sur la commune de Château-Chinon Campagne. Pour ce faire, la communauté de communes doit faire appel à un bureau d'études.

Une demande de devis a été faite auprès :

- du cabinet TAUW qui a fait une offre d'un montant total sans option de 12 800 € HT ;
- du cabinet IDDEA Environnement Eaux Aménagement qui a fait une offre d'un montant total sans option de 8 750 € HT.

La contrainte du classement imposé par la DREAL et le recours nécessaire à un bureau d'études, sont discutés mais sont nécessaires pour classer et réglementer le site. Ainsi, un cahier des charges sera constitué permettant d'établir l'historique et le degré de pollution de la décharge. Si le classement aux ICPE n'est pas effectué, la décharge devrait être dépolluée et une autre devrait être ouverte sur un autre site, ce qui représenterait un coût important pour la collectivité.

Le Président propose de retenir le cabinet IDDEA, ayant proposé la meilleure offre et de lui donner délégation pour signer le devis.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président.

- **Lancement d'un marché pour la rotation des bennes de déchèteries**

Le Vice-président délégué à l'environnement explique que les marchés de rotation des bennes des déchèteries arrivent à terme.

Aussi, il est proposé de donner délégation au Président pour lancer et signer les marchés de rotation des bennes des trois déchèteries pour 2019, après avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de donner délégation au Président pour lancer et signer les marchés.

- **Organisation du service SPANC à la suite de la cessation d'activités du cabinet Morvan Environnement**

Le Vice-président délégué à l'environnement informe le conseil de la cessation d'activités de l'entreprise Morvan Environnement qui assurait en prestations le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur les communes d'Arleuf, Château-Chinon Campagne, Châtin, Corancy, Fâchin, Lavault de Frétoy, Onlay, Planchez et Saint Léger de Fougeret.

Le SPANC pourra à présent être géré de la même manière en régie sur les 34 communes membres. Il permettra ainsi de gagner en cohérence et de réaliser des économies sur le budget annexe afférent.

Pour toute information, vous pouvez contacter David CLERE au 03 86 22 31 61 ou à spanc@ccmorvan.fr

3. Développement

A. Tourisme

- **Demande de participation financière pour l'étude sur la mise en œuvre d'une stratégie touristique pour le Morvan**

La Vice-présidente délégué au tourisme explique qu'afin d'agir de manière cohérente sur l'évolution de l'offre touristique, le Parc du Morvan, les Offices de tourisme locaux, les quatre Agences Départementales Touristiques (ADT) et le Comité régional du tourisme doivent actualiser la stratégie touristique à l'échelle de la destination Morvan.

Pour ce faire, un pacte de destination doit être mis en place. Les frais de sa coordination sont partagés par l'ensemble des acteurs : 50 % par la Région et partage des 50 % restants entre le Parc, les EPCI, et les ADT.

Dans ce cadre, il est proposé que la communauté de communes participe à hauteur de 800 €.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de participer à hauteur de 800 € au pacte de la destination Morvan.

B. Numérique

- **Conventionnement avec Nièvre Numérique et l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre dans le cadre de l'opération « places de villages connectées »**

Cf annexe 3 - convention d'intention « places des villages connectées »

Le Président explique que dans le cadre de l'opération « places de villages connectées », l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre (ADT 58) et Nièvre Numérique proposent d'étudier la possibilité technique et financière d'installation de hotspots wifi haut débit en accès libre, et de bornes tactiles proposant de l'information touristique.

Pour ce faire, la communauté de communes doit constituer un groupe de travail afin de répertorier les sites potentiels et travailler avec Nièvre Numérique sur la faisabilité technique et les coûts à engager.

Le Président présente la convention d'intention, proposée par l'ADT 58 et Nièvre Numérique, qui pourrait par la suite être signée une fois les sites identifiés et les coûts évalués.

Aussi, il propose de s'engager dans la démarche et de lui donner délégation pour signer la présente convention une fois les sites identifiés.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président et lui donne délégation pour signer la convention.

- **Désignation d'un représentant au syndicat Nièvre Numérique**

Le Président rappelle que la communauté de communes adhère au syndicat Nièvre Numérique afin de participer au projet très haut débit qui prévoit l'installation de 49 091 prises dans le département dont 2 879 sur le territoire intercommunal. D'ici 2020, plus aucun habitant du Département n'aura un débit inférieur à 4 mégas.

Il informe le conseil qu'une réunion sera organisée avec Nièvre Numérique le mercredi 6 février à 14h au siège de la communauté de communes à Château-Chinon afin de répondre aux différentes questions des élus sur le calendrier et la carte des travaux de raccordement du haut débit.

Le Président propose de désigner un représentant pour siéger au comité syndical de Nièvre Numérique.

Monsieur François DUMARAIS est désigné représentant titulaire et Monsieur Maxime GAUTRAIN représentant suppléant.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de désigner Messieurs François DUMARAIS et Maxime GAUTRAIN représentants au syndicat Nièvre Numérique.

4. Affaires générales

- **Information sur la minorité de blocage pour l'opposition au transfert de la compétence eau et assainissement collectif**

Le Président rappelle que la communauté de communes a saisi ses communes membres afin de créer une minorité de blocage (composée d'au moins 25 % d'entre elles et représentant 20 % de la population) permise par la loi n°2018-702, et ainsi s'opposer au transfert de la compétence eau et assainissement collectif, la compétence assainissement non collectif étant déjà détenue par l'intercommunalité depuis la fusion.

A ce jour, 22 communes sur 34 ont délibéré dans ce sens, représentant alors 8 170 habitants sur 12 778 habitants (populations municipales 2018 - source INSEE) créant ainsi la minorité de blocage nécessaire.

Le transfert de ces compétences sera alors reporté au 1^{er} janvier 2026.

Il est proposé de délibérer pour acter l'opposition au transfert de ces compétences, notamment afin de préciser qu'une nouvelle opposition sera présentée à l'échéance du 1^{er} janvier 2026 prévue par la loi.

- **Révision du schéma départemental des gens du voyage**

Cf annexe 4 - invitation au schéma départemental des gens du voyage

Le Président informe le conseil de l'organisation d'une rencontre technique départementale à l'initiative du Conseil départemental et de la Préfecture, le vendredi 8 février 2019 à Nevers, concernant le schéma départemental d'accueil 2020-2026 des gens du voyage.

Il rappelle que le territoire intercommunal ne possède pas à ce jour, ni ne prévoit de créer un site d'accueil des gens du voyage.

Toutefois, la commune d'Arleuf rencontre depuis de nombreuses années des problèmes liés à l'installation de gens du voyage sur leur territoire. L'aire d'accueil la plus proche se situe à l'entrée d'Autun mais n'est pas utilisée par les usagers qui préfèrent s'installer sur les sites communaux d'Arleuf.

Aussi, il est proposé que Monsieur le Maire d'Arleuf, Maxime GAUTRAIN, accompagné de Monsieur le Maire de Château-Chinon, Jean-Jacques PIC, participent à cette rencontre départementale.

5. Finances

- **Perception et versement de fonds de concours entre communes et communauté de communes**

Cf annexe 5 - fonds de concours

Le Président présente les perceptions par la communauté de communes des fonds de concours sur le reliquat de voirie 2018 des communes de :

- Saint Brisson pour un montant de 687,15 € HT ;
- Montigny en Morvan pour un montant de 10 766,17 € HT ;
- Saint André en Morvan pour un montant de 4 615,43 € HT ;
- Fâchin pour un montant de 2 390,72 € HT.

La commune de Gouloux souhaite elle aussi attribuer un fonds de concours à la communauté de communes pour un montant de 13 718,96 € HT.

La commune de Château-Chinon Campagne réfléchit également à l'attribution d'un prochain fonds de concours à la communauté de communes.

Le Président présente les versements des fonds de concours sur le reliquat voirie 2018 aux communes de :

- Château-Chinon Ville pour un montant de 14 123,19 € HT dans le cadre du financement de différents projets ;
- Alligny en Morvan pour un montant de 12 474,23 € HT dans le cadre du financement de la maison des générations.

La commune d'Alligny en Morvan souhaite actualiser sa demande de fonds de concours afin de ne présenter que 50 % des dépenses et ainsi solliciter le restant l'année prochaine. Une nouvelle demande sera alors adressée.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité les perceptions par la communauté de communes des fonds de concours des communes de Saint Brisson, Montigny en Morvan, Saint André en Morvan, Fâchin et Gouloux.

Il accepte également les versements des fonds de concours aux communes de Château-Chinon Ville et d'Alligny en Morvan après actualisation.

- **Proposition d'un règlement d'intervention pour les demandes de subventions des associations**

Cf annexe 6 - règlement d'intervention des subventions aux associations

Le Président explique qu'il est envisagé de mettre en place un règlement d'intervention qui permettrait d'harmoniser et clarifier l'attribution des subventions aux associations.

Il ajoute que les pactes financiers et fiscaux, qui courent jusqu'en 2020, permettent de maintenir le montant des différentes enveloppes territorialisées au montant dédié avant la fusion.

Par ailleurs, pour maintenir une équité territoriale, le bureau communautaire avait acté la prise en compte du surplus 2018 des enveloppes territorialisées dans la répartition territorialisée des fonds départementaux dédiés au projet de territoire.

Il est donc proposé de mettre en place un formulaire unique pour les demandes de subventions des associations, ainsi qu'une convention de partenariat, afin de faciliter la compréhension des demandes, d'harmoniser leur traitement et d'améliorer la communication des aides octroyées.

Sur le même principe que l'année dernière, les demandes devront être déposées avant le 30 avril, puis étudiées en commission thématique et commission territorialisée pour pouvoir ensuite être soumises au bureau communautaire.

Le Président propose donc de valider le formulaire de demande de subventions des associations et la convention de partenariat.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité les documents présentés qui seront alors prochainement envoyés aux associations ayant déjà sollicité la communauté de communes pour l'attribution d'une subvention.

6. Voirie

- **Lancement des marchés de voirie 2019**

Le Vice-président délégué à la voirie explique que les marchés de travaux de voirie débuteront mi-mars sur le secteur des Portes du Morvan, mi-avril sur le secteur des Grands Lacs du Morvan et mi-mai sur le secteur du Haut Morvan.

Il est alors proposé de donner délégation au Président pour lancer et signer les marchés de travaux de voirie pour l'année 2019, après consultation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de donner délégation au Président pour lancer et signer les marchés de travaux de voirie 2019 après consultation de la CAO.

- **Adhésion à la nouvelle Agence Technique Départementale (ATD) de la Nièvre pour l'accompagnement en matière de voirie, d'eau et d'assainissement**

L'Agence Technique Départementale (ATD) de la Nièvre (Nièvre Ingénierie) a pour rôle l'accompagnement technique, juridique et financier des collectivités territoriales adhérentes en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Depuis 2012, l'agence était un service du Conseil départemental de la Nièvre. Au 1^{er} janvier 2019, elle devient indépendante et collégiale sous forme d'Etablissement Public Administratif (EPA).

Afin de bénéficier de ses services en matière d'aménagement, il est proposé d'adhérer à l'ATD de la Nièvre pour une cotisation annuelle de 50 € par an et de valider ses projets de statuts.

Par ailleurs, il est nécessaire de désigner un représentant de la communauté de communes pour notamment siéger aux assemblées générales de l'agence.

Monsieur Patrice GRIMARDIAS est désigné comme représentant.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'adhérer à l'ATD de la Nièvre pour la partie aménagement et de valider ses statuts.

Il accepte également de désigner Monsieur Patrice GRIMARDIAS représentant de la communauté de communes.

7. Questions diverses

- **Choix d'une commune pour accueillir un spectacle de La Transverse dans le cadre de la convention partenarial avec la communauté de communes**

Le Président rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec La Transverse afin de proposer des spectacles sur le territoire intercommunal.

Les communes de Château-Chinon et Lormes accueillent des spectacles « arts en espace public » et une troisième commune doit être choisie chaque année sur le territoire des Grands Lacs du Morvan.

En 2018, le spectacle a été réalisé sur la commune de Montsauche les Settons à la base de loisirs Activital. Le Président rappelle que les communes sont appelées à participer financièrement à hauteur de 400 €.

Cette année, la date choisie est le vendredi 9 août 2019. La commune choisie bénéficiera de 2 spectacles en même temps (« les frères scopitones » et « Biquette »).

Le Président propose donc de choisir une commune des Grands Lacs du Morvan pour accueillir les spectacles 2019 mis à en place par La Transverse.

La commune d'Alligny en Morvan se propose donc d'accueillir les 2 spectacles le 9 août 2019.

- **Point sur la lecture publique intercommunale**

Le Président présente une note rédigée par le Vice-président délégué à la culture qui s'excuse de ne pouvoir assister au conseil de ce jour.

La note présente un état des lieux de l'avancement du projet de lecture publique qui, au-delà d'un service aux habitants, contribue au développement culturel à l'échelle de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

Le Vice-président délégué à la culture rappelle qu'une étude temporelle et diagnostique sur la lecture publique est actuellement engagée sur le territoire et se terminera début avril.

Cette étude s'appuiera sur trois réunions publiques :

- le 5 mars à la mairie de Lormes ;
- le 6 mars à la salle Louise Michel de Château-Chinon ;
- le 7 mars au centre social de Montsauche les Settons.

Une enquête en ligne a également eu lieu afin d'identifier le ressenti de la population par rapport au réseau de bibliothèques, et d'en connaître les points forts et les points faibles

Le résultat de l'étude permettra de détenir un outil de décision sur l'avenir du territoire en matière d'accès à la culture.

Le Vice-président délégué à la culture sollicite les communes afin de relayer ces informations et ainsi inciter les habitants et élus à participer à cette étude.

- **Le nouveau magazine de la communauté de communes**

Le Président présente le nouveau magazine de la communauté de communes. Edité à environ 7 000 exemplaires, il sera distribué par La Poste dans les 6 650 boîtes aux lettres du territoire intercommunal.

La vocation du premier numéro s'attache à présenter la collectivité, ses compétences et son projet de territoire.

Ce magazine semestriel aura pour objectif de présenter les actions et projet de la communauté de communes, et ainsi de tisser un dialogue entre habitants et collectivité.

- **Point sur la rencontre avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)**

Le Président revient sur la rencontre, le 7 décembre dernier, avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) à la suite de la remise en mains propres de la lettre ouverte présentant les dysfonctionnements constatés à la trésorerie de Château-Chinon et la situation alarmante du projet de fermeture de la trésorerie de Lormes.

La DDFIP a donc cordialement accueilli les élus présents ce jour devant les locaux de la DDFIP à Nevers. Les échanges avec Monsieur Jean-Jacques LE ROUX, Directeur départemental des finances publiques, ont permis d'aborder les inquiétudes des élus concernant la gestion des finances publiques par le Trésor Public dans un contexte de fermeture des trésoreries et de changements successifs de percepteur à Château-Chinon mais n'ont pas débouché sur de réelles solutions.

Les débats étant achevés, le Président lève la séance.

Fin de séance : 20h50